

PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

**CALENDRIER MENSUEL
DU PROCESSUS DE BARCELONE**

Edition d'octobre 2000

Aussi disponible sur http://europa.eu.int/comm/external_relations



Commission européenne

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

SOMMAIRE

I – CALENDRIER DES ACTIVITES PRIORITAIRES DU PROCESSUS DE BARCELONE

- Comité pour le Processus de Barcelone
- Partenariat politique et de sécurité
- Partenariat économique et social
- Partenariat social, culturel et humain
- Autres événements

II – FICHES D'INFORMATION CONCERNANT LES REUNIONS A VENIR

III – CONCLUSIONS DES REUNIONS PRECEDENTES

- Conclusions de la deuxième conférence audiovisuelle du Partenariat euro-méditerranéen, « un cadre pour le dialogue des images », Rabat, 14-16 septembre 2000
- Conclusions de la quatrième réunion d'experts sur la transition économique dans le secteur euro-méditerranéen, Bruxelles, 2-3 octobre 2000

*PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE*

**CALENDRIER DES ACTIVITES PRIORITAIRES DU PROCESSUS DE
BARCELONE**

Date	Evénement	Lieu	Fiche
16-17 novembre 2000	Quatrième réunion euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères	Marseille	Aucune

COMITE DU PROCESSUS DE BARCELONE

Date	Evénement	Lieu	Fiche
18 octobre 2000	Comité euro-méditerranéen du Processus de Barcelone	Bruxelles	Aucune
15 décembre 2000	Comité euro-méditerranéen du Processus de Barcelone	Bruxelles	Aucune

**PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE**

PARTENARIAT POLITIQUE ET DE SECURITE

Date	Evénement	Lieu	Fiche
4 - 5 octobre 2000	Réunion ad hoc des hauts fonctionnaires sur la Charte pour la paix et la stabilité	Bruxelles	Aucune
6 octobre 2000	Réunion ad hoc des hauts fonctionnaires sur la question des migrations	Bruxelles	Aucune
17 octobre 2000	Réunion des hauts fonctionnaires sur les questions politiques et de sécurité	Bruxelles	Aucune
19 octobre 2000	Réunion ad hoc des hauts fonctionnaires sur le terrorisme	Bruxelles	Aucune
20 octobre 2000	Réunion ad hoc des hauts fonctionnaires sur la Charte pour la paix et la stabilité	Bruxelles	Aucune
26 octobre 2000 (à confirmer)	Réunion ad hoc des hauts fonctionnaires sur la Charte pour la paix et la stabilité	Bruxelles	Aucune
3 novembre 2000	Réunion ad hoc des hauts fonctionnaires sur la Charte pour la paix et la stabilité	Paris	Aucune
10 – 15 novembre 2000	Séminaire sur la législation nationale contre le terrorisme	Berlin	Aucune
24-27 novembre 2000	Séminaire de formation et d'information pour diplomates euro-méditerranéens	Malte	Aucune
14 décembre 2000	Réunion des hauts fonctionnaires sur les questions politiques et de sécurité	Bruxelles	Aucune
A déterminer	Séminaire entre responsables politico-militaires sur l'utilisation des forces militaires pour des tâches humanitaires (à confirmer)	Rome	A venir

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

A confirmer	Réunion des Instituts d'Etudes de Défense	Paris	Edition de janvier 1997
A confirmer	Atelier diplomatique sur le dialogue à caractère culturel	Le Caire	Edition d'avril 1997

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

PARTENARIAT ECONOMIQUE ET FINANCIER
--

Date	Evénement	Lieu	Fiche
2-3 octobre 2000	Réunion des experts gouvernementaux sur la transition économique	Bruxelles	Edition de juillet
8-9 novembre 2000	Seconde réunion du Forum euro-méditerranéen des transports	Bruxelles	Edition de mars 2000
A confirmer	Forum euro-méditerranéen de la société de l'information	Bruxelles	Edition de mars 2000
A déterminer	Conférence euro-méditerranéenne sur le Patrimoine culturel et la société d'information	Le Caire	Edition d'octobre 1998

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

PARTENARIAT SOCIAL, CULTUREL ET HUMAIN

Date	Evénement	Lieu	Fiche
-------------	------------------	-------------	--------------

AUTRES EVENEMENTS*

Date	Evénement	Lieu	Fiche
2-3 novembre 2000	Sixième Sommet euro-méditerranéen des Comités économiques et sociaux et institutions similaires	Naples	Edition de juin 2000
12-14 novembre 2000 (à confirmer)	Forum civil	Marseille	Aucune

* Cette rubrique comprend des événements qui ne sont pas formellement approuvés par le Comité euro-méditerranéen du Processus de Barcelone.

**CONCLUSIONS DE LA DEUXIEME CONFERENCE AUDIOVISUELLE
DU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN,
« UN CADRE POUR LE DIALOGUE DES IMAGES »**

Rabat, 14, 15 et 16 septembre 2000

I. INTRODUCTION

La deuxième conférence audiovisuelle du Partenariat euro-méditerranéen, intitulée « Un cadre pour le dialogue des images », dont le principe avait été approuvé par décision du Comité Euromed du 13 avril, s'est tenue à Rabat du 14 au 16 septembre 2000, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Organisée, à l'initiative de la Commission européenne, par Eureka Audiovisuel, en partenariat avec le ministère marocain de la Communication, avec le soutien du ministère marocain des Affaires étrangères et de la Coopération, sous l'égide de la Présidence française de l'Union européenne, cette conférence a réuni les Partenaires méditerranéens et les Etats membres de l'Union européenne.

Cette rencontre a fait suite à la conférence intergouvernementale sur la coopération audiovisuelle euro-méditerranéenne qui avait eu lieu à Thessalonique le 15 novembre 1997 à l'initiative de l'Italie et de la Grèce. La Commission européenne avait, en réponse aux attentes et suggestions exprimées par les participants, proposé un cadre de coopération, le Programme Euromed Audiovisuel.

La conférence de Rabat avait pour objectif d'approfondir les aspects opérationnels de cette coopération, dans la perspective notamment de la deuxième phase du Programme Euromed Audiovisuel.

Elle avait également pour mandat d'aborder des questions d'organisation et de structures, conformément aux conclusions de la seconde conférence des Ministres de la Culture et des Affaires culturelles du Partenariat euro-méditerranéen (Rhodes, les 25 et 26 septembre 1998) qui invitaient la Commission à “ *encourager les échanges réguliers d'informations ainsi que la coopération au sujet des questions de réglementation et d'auto réglementation dans le secteur de l'audiovisuel* ”.

La Conférence de Rabat a réuni plus de deux cent cinquante responsables politiques, institutionnels et professionnels du secteur audiovisuel émanant des 27 Partenaires euro-méditerranéens, qui ont débattu de *trois questions* :

1. Quelle organisation réglementaire et structurelle pour accompagner un marché audiovisuel en pleine expansion ?

**PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE**

2. **L'allocation des ressources au secteur audiovisuel : comment maximiser les financements publics et privés ?**
3. **La mutation numérique des médias : un risque de nouveaux décalages ou une opportunité pour l'interpénétration des industries et des images ?**

Les travaux menés en parallèle dans les trois ateliers avaient pour *objectifs* :

- 1) d'identifier des pratiques de référence et des expériences pour favoriser des échanges d'expertise et de savoir-faire, tant au niveau institutionnel que professionnel.
- 2) d'établir des passerelles et des liens entre les réseaux d'experts et d'opérateurs des 27 pays afin de promouvoir le lancement de nouveaux partenariats reposant sur une communauté de vues et d'intérêts, au-delà des affinités traditionnelles, culturelles et géographiques, et sur le principe d'une participation égalitaire.
- 3) de sensibiliser les participants aux enjeux de ces nouvelles formes de coopération, à la lumière notamment des six premiers projets lancés dans le cadre du Programme Euromed Audiovisuel et de dégager des orientations dans la perspective du lancement de la 2^{ème} phase de ce programme.

De l'avis des participants, les objectifs assignés à cette conférence ont été très largement atteints, comme le reflètent les conclusions des travaux résumées ci-dessous.

II. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE DE RABAT.

Les trois ateliers ont permis de dégager des orientations et des propositions pour l'approfondissement et le développement de la coopération audiovisuelle du Partenariat Euromed.

Les principales conclusions sont les suivantes :

1. Les participants reconnaissent que l'émergence d'un espace euro-méditerranéen de l'audiovisuel, dynamisée par le processus de Barcelone, offre à l'ensemble des 27 Partenaires euro-méditerranéens des opportunités inédites.

La mise en valeur de cet espace aura des retombées non seulement culturelles mais également économiques et politiques. Pour autant, son développement ne peut reposer sur la seule volonté politique mais doit aussi se concrétiser par un ensemble d'initiatives publiques et privées concertées.

Les participants sont d'avis que les politiques audiovisuelles européennes peuvent offrir une base de réflexion utile pour le développement de ce Partenariat.

2. Les participants appellent de leurs vœux la poursuite, le développement et le renforcement, y compris en terme budgétaire, du Programme Euromed Audiovisuel tant ils sont conscients que le secteur audiovisuel peut et doit bénéficier des économies d'échelle induites par les mesures d'incitation et d'encouragement aux activités de production, de distribution et de promotion des œuvres au niveau euro-méditerranéen.

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

3. Les participants appellent les 27 partenaires euro-méditerranéens à se mobiliser solidairement pour la défense rigoureuse de la diversité culturelle dans le cadre des négociations de l'OMC.
4. Les participants reconnaissent néanmoins que certaines pré-conditions doivent être satisfaites pour assurer au secteur audiovisuel des financements durables et efficaces, tant au niveau national que transnational :
 - le secteur a besoin d'un encadrement législatif et/ou réglementaire, dans le double but d'assurer la défense de l'intérêt général et de faire face aux insuffisances et aux déséquilibres du marché, dans le souci de préserver la diversité culturelle;
 - les Partenaires euro-méditerranéens soulignent la nécessité de trouver un équilibre et une cohérence entre mesures de protection, mesures d'encouragement, mesures d'incitation et mesures de promotion;
 - ils sont d'avis que, pour attirer les investisseurs nationaux ou étrangers, des incitations fiscales en amont ou en aval de la production, autorisées par les ministères des finances, pourraient contrecarrer la faiblesse intrinsèque du secteur, composé essentiellement de PME-PMI à faibles capitaux propres;
 - ils sont conscients que si la rentabilité des investissements est lente, la durée d'exploitation de l'œuvre est longue, ce qui justifie l'encouragement aux activités de distribution et de promotion, à côté du soutien plus traditionnel à la production. La voie tracée par les pays de l'Union est à cet égard intéressante;
 - tous sont d'accord pour souligner enfin que l'efficacité du cadre législatif et réglementaire à mettre en place dépend d'une coordination étroite entre les ministères de la Culture et/ou de la Communication ; des Finances ; des Affaires Etrangères, etc. Ce cadre est également rendu efficace par l'existence de fonds de soutien, ainsi que par la mise en place d'instances de régulation et de contrôle spécifiques au secteur. Il requiert aussi le consensus de l'ensemble des protagonistes institutionnels et professionnels, au nom de l'intérêt commun, à moyen et long terme.
5. Partageant le souci que le Partenariat euro-méditerranéen repose sur un cadre réglementaire et financier national stable et transparent, les participants ont exploré plusieurs pistes pour l'approfondissement et le développement de la coopération, soutenue notamment par le Programme Euromed Audiovisuel.

A cet égard, ils ont identifié les domaines qui à leurs yeux, revêtent une importance prioritaire, en tenant compte des expériences déjà lancées dans le cadre de la première phase du Programme Euromed audiovisuel :

a) Formation

Ce secteur a été reconnu comme fondamental par les trois ateliers. L'arrêt du Programme Med-Media qui était consacré, en grande partie, à des activités de formation, a été préjudiciable à la dynamique engagée et a laissé en jachère un certain nombre d'initiatives qui correspondaient aux besoins des professionnels. Le

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

Programme Euromed Audiovisuel a certes intégré une dimension formation dans les projets sélectionnés, mais tous les besoins identifiés n'ont pu être pris en compte, eu égard à la spécificité et au nombre limité des champs couverts par les six premiers projets déjà retenus.

Les participants souhaitent que ce secteur puisse être développé suivant les axes ci-dessous :

- 1) L'organisation de discussions entre responsables institutionnels et professionnels visant à la concertation, à l'échange d'expériences et à la promotion d'une approche comparative des instruments mis en place.
Ces échanges permettront en outre de tisser un réseau de coopération et de partenariat au bénéfice de l'ensemble des professionnels.
- 2) La mise en place de modules de formation s'inspirant notamment des acquis du Programme MEDIA de l'Union européenne.
- 3) L'expérience et les réseaux de formation développés par l'Union européenne pourraient être exploités. Il conviendrait de soutenir également les centres de formation initiale et professionnelle existants chez les Partenaires méditerranéens. Ces centres pourraient être encouragés à développer des spécialisations afin de devenir des pôles d'excellence destinés à accueillir les professionnels de la région..
- 4) La mise en place de centres de formation technique chez les Partenaires méditerranéens, spécialisés dans les nouvelles technologies. Ces centres pourraient intégrer, autour de programmes spécifiques, des réseaux d'experts venus de l'ensemble des Partenaires euro-méditerranéens.

b) Développement des projets de production

Ce secteur a été également retenu par les participants comme un domaine d'action prioritaire. Ils souhaitent que le soutien engagé soit amplifié pour pouvoir soutenir plus de projets et de façon plus significative.

Les professionnels réunis à Rabat se félicitent de l'initiative engagée mais s'interrogent sur le bien fondé de lier automatiquement le soutien accordé à des actions de formation qui ne se justifient pas dans tous les cas.

c) Soutien aux co-productions du Partenariat euro-méditerranéen

Les participants, soucieux d'inscrire les actions ponctuelles déjà engagées, dans un cadre structurant et durable, recommandent la création d'un fonds de soutien aux co-productions du Partenariat euro-méditerranéen. Sa mise en œuvre devrait tenir compte de l'évaluation du programme Euromed Audiovisuel.

d) Distribution, Promotion, Exploitation

Les participants se réjouissent des initiatives déjà engagées en faveur de l'exploitation en salles.

Ils reconnaissent que le secteur de la distribution joue un rôle clef dans le développement d'une industrie euro-méditerranéenne des images. Ils appellent de leurs vœux des actions spécifiques visant à encourager la circulation des images

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

entre les pays de l'Union et les Partenaires méditerranéens, et entre les Partenaires méditerranéens eux-mêmes.

Ils estiment pertinent que des soutiens soient mis en place pour inciter les distributeurs à acquérir en amont les droits des films du Partenariat euro-méditerranéen.

Les participants recommandent la mise en place de mesures conduisant à promouvoir la co-production et la diffusion, notamment par les télévisions de service public, de programmes du Partenariat euro-méditerranéen.

Par ailleurs les participants reconnaissent l'importance d'inclure dans cette action les échanges de sujets d'information TV et d'éléments magazines des Partenaires méditerranéens. Enfin ils attirent l'attention sur le besoin d'actions dans le domaine de la radiophonie.

La promotion des œuvres euro-méditerranéennes a été reconnue comme un élément déterminant dans la panoplie des mesures de soutien souhaitées.

Les initiatives de type "pitching", "screening", semaine du cinéma, soutien à la présence des professionnels dans les festivals et sur les marchés sous une ombrelle euro-méditerranéenne, serviraient des objectifs à la fois culturels et commerciaux.

e) **Investissements**

Les participants conviennent de l'importance pour les Partenaires méditerranéens d'adapter progressivement leur appareil de production, de conservation, notamment cinématographique, et de distribution des œuvres ainsi que leur parc d'exploitation aux meilleurs niveaux et normes techniques.

Les actions pourront être élargies à d'autres secteurs non moins importants. Ainsi des projets de modernisation de studios de production et de post production au sein des Partenaires méditerranéens auront sur l'économie du secteur un impact considérable notamment en matière d'emploi. La création de pôles régionaux ou sous-régionaux offrira par ailleurs des capacités de formation in situ.

f) **Réseaux et Partenariats**

Les participants considèrent qu'il est essentiel de développer de nouveaux modes de communication et de circulation de l'information pour permettre une association active de l'ensemble des professionnels du Partenariat tant dans la phase d'identification des projets que dans leur mise en œuvre.

Dans cette perspective, les professionnels souhaitent que des moyens puissent être dégagés pour couvrir le coût de ce travail transnational.

Les associations et réseaux de professionnels pourront ainsi constituer des relais et des plates-formes utiles pour l'éclosion de nouveaux partenariats et projets et la promotion de cette coopération audiovisuelle dans des conditions de transparence et d'ouverture correspondant à l'esprit du Partenariat euro-méditerranéen.

III. SUIVI DES CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE

Les participants soumettent les conclusions de la conférence de Rabat au Comité Euromed en vue de leur prise en compte à l'occasion de la Conférence de Marseille.

Ils voudraient à cet égard qu'y soit transmis le message suivant : en raison du rôle essentiel qu'il joue dans le dialogue culturel et des opportunités de diffusion et de coopération offertes par la révolution numérique, l'audiovisuel doit se voir confirmer une place privilégiée dans le Partenariat euro-méditerranéen.

Ils souhaitent que la deuxième phase du Programme Euromed Audiovisuel réponde aux besoins urgents identifiés et aux attentes exprimées par l'ensemble des professionnels concernés.

Enfin les participants appellent de leurs vœux la tenue d'une Conférence des ministres compétents pour ce secteur du Partenariat euro-méditerranéen en vue d'arrêter au plus haut niveau une stratégie d'ensemble pour consolider les résultats déjà acquis et jeter les bases du renforcement de cette coopération dans tous les domaines abordés au cours de la Conférence de Rabat.

**QUATRIEME REUNION D'EXPERTS SUR LA TRANSITION ECONOMIQUE
DANS LE SECTEUR EURO-MEDITERRANEEN**

Bruxelles, les 2 et 3 octobre 2000

Conclusions du Président

1. Au cours d'une réunion tenue à Bruxelles les 2 et 3 octobre 2000, les experts gouvernementaux des 27 membres du Partenariat euro-méditerranéen ont examiné, sous la présidence de la Commission européenne, les progrès de la transition économique dans la région méditerranéenne. Les discussions se sont tenues concomitamment aux propositions faites par la Commission afin de donner un nouvel élan au Processus de Barcelone. Dans ce contexte, le consensus était général pour dire que le partenariat financier et économique devait être davantage renforcé, notamment en définissant de façon plus fine les questions clés.
2. Les progrès considérables réalisés par la plupart des Partenaires en matière de stabilisation macro-économique ont été mis en lumière. Cependant, cette réalisation est encore fragile pour un certain nombre de Partenaires. En outre, malgré un environnement international plus favorable ces dernières années, et de bonnes perspectives pour l'économie européenne, presque tous les Partenaires sont confrontés à un déficit de croissance. Cela est un obstacle à l'approfondissement de l'effort de stabilisation macro-économique.
3. Les participants sont d'accord sur le fait que des finances publiques saines jouent un rôle pivot comme facteur de conditionnement clé du processus de transition. Si des progrès ont été accomplis, il est également exact que les Partenaires doivent souvent faire face aux « déficits cachés » liés au secteur des entreprises publiques et au système de sécurité sociale. Dans cette optique, les participants sont convenus que l'aspect «finances publiques» du Partenariat devait être développé.
4. Atteindre un niveau régulier plus élevé de croissance économique est également essentiel dans le cadre du défi posé par le chômage. Le taux de chômage est trop élevé aujourd'hui dans la plupart des Partenaires. En outre, le profil démographique changeant des Partenaires dans la région, ainsi qu'un taux d'activité plus élevé des femmes, accentueront les pressions de marché du travail à l'avenir. Un niveau plus élevé de croissance est donc nécessaire.
5. La réunion a examiné les explications possibles du déficit de croissance. L'un des facteurs est sans doute le faible niveau d'investissement par rapport au PIB. S'il est vrai que la plupart des Partenaires accueillent favorablement l'investissement direct étranger, certains secteurs, notamment le secteur des services, restent le domaine exclusif des investisseurs domestiques.

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

6. La réunion a également identifié un certain nombre de questions de gouvernance. À cet égard, il a été souligné que des institutions faibles empêchent la politique et des réformes institutionnelles. Une caractéristique importante des économies de marché modernes et des sociétés démocratiques est un système complexe d'institutions assurant des fonctions clés de surveillance d'exercice sur la base d'un mandat juridique et indépendant du gouvernement. Ces institutions, telles que banques centrales, agences de concurrence, surveillants du marché des capitaux et du secteur de l'assurance, sont essentielles pour le fonctionnement d'une bonne économie de marché. Néanmoins, dans beaucoup de Partenaires méditerranéens, ces fonctions sont encore sous-développées et/ou principalement exercées par le gouvernement central.
7. Le champ à couvrir pour libérer davantage les échanges reste considérable. Outre une réduction de tarif et des entraves non tarifaires, il est nécessaire d'harmoniser les règles et les pratiques dans les secteurs concernant l'établissement d'un Marché unique au sein des Partenaires méditerranéens. Cela agira comme catalyseur pour l'intégration sud-sud, attirant l'investissement à l'étranger et alimentant la croissance économique.
8. Les participants ont également souligné l'importance d'identifier les contraintes gênant la croissance au niveau micro-économique. À cet égard, la réforme financière du secteur peut jouer un rôle important dans l'amélioration de l'intermédiation financière.
9. Les participants ont souligné que la région bénéficie d'un classement relativement favorable dans la lutte contre la pauvreté, bien que l'exclusion et des poches de pauvreté existent. Tant la croissance économique que des politiques efficaces de redistribution sont nécessaires pour traiter cette question, et il a été mis en lumière que le processus de transition sera durable si et seulement si les bénéfices des réformes sont partagés équitablement.
10. Les participants ont eu un échange très stimulant au sujet des nouvelles technologies comme facteur de croissance économique. L'expérience récente d'un Partenaire en matière de libéralisation des télécommunications a été examinée. Cela a démontré les gains considérables qui peuvent être réalisés grâce à l'ouverture et à un cadre réglementaire transparent. Les bénéfices de la 'nouvelle économie' seront déterminés par le succès de la région à éliminer l'analphabétisme, à pratiquer l'ouverture et à permettre la libre circulation des informations.
11. Les participants ont également révisé le processus de transition dans les pays candidats à l'adhésion. Il a été noté que le processus d'adhésion est caractérisé par un degré élevé d'appropriation du processus par les Partenaires. En même temps, les questions clés du processus d'adhésion ont une ressemblance étroite avec les questions du partenariat financier et économique. Les participants ont reconnu que l'expérience résultant du processus d'adhésion est hautement appropriée dans le contexte euro-méditerranéen. Pour cette raison il a été convenu que les services compétents d'élargissement de la Commission devraient être associés aux travaux du groupe d'experts à l'avenir.
12. Plusieurs participants ont mis en lumière pendant les discussions la nécessité de disposer d'une meilleure compréhension de la nature et de l'impact du processus de transition. Le dialogue entre les Partenaires dans le cadre du partenariat financier et économique devrait être amélioré, à la fois au niveau multilatéral et bilatéral afin de créer des synergies. Il a

***PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
CALENDRIER MENSUEL DU PROCESSUS DE BARCELONE***

été suggéré d'avoir un échange plus systématique sur les expériences de Partenaires (la consolidation macro-économique, la transition fiscale, la modernisation industrielle) ainsi que sur les questions horizontales d'intérêt commun (les développements de la politique agricole commune, l'élargissement de l'Union, les pratiques réglementaires européennes). L'importance des études d'impact a été également mentionnée. Au niveau bilatéral, le dialogue économique entre l'Union et les Partenaires méditerranéens devrait jouer un rôle clé.

13. Les experts ont accueilli favorablement la révision du règlement MEDA, qui prévoit une rationalisation des procédures, contribuant ainsi à une accélération de livraison de l'aide. En outre, il favorise une programmation plus stratégique de l'aide financière afin d'assurer que les interventions MEDA sont cohérentes avec les stratégies nationales de réforme. Il a été indiqué que dans un contexte budgétaire global exigeant, les fonds MEDA seraient de plus en plus acheminés vers les Partenaires qui ont confirmé leur capacité d'absorption et atteint un bon classement en matière de mise en œuvre de leurs accords d'association.